

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE SYNTHESE

(Délibération du conseil d'administration du CCAS du 03/04/2023)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Canéjan.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

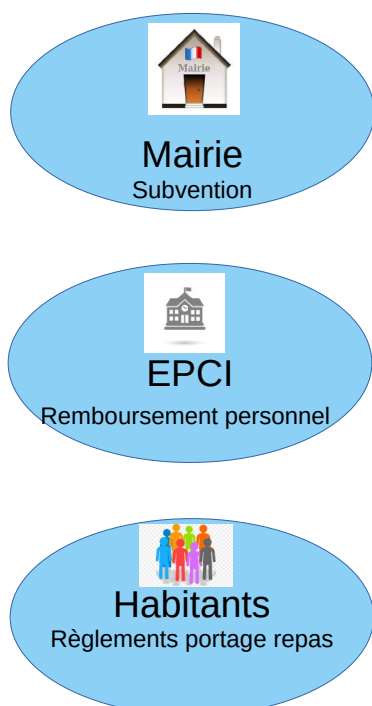
Le compte administratif a été voté le 3 avril 2023 par le Conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur Le Président du CCAS aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

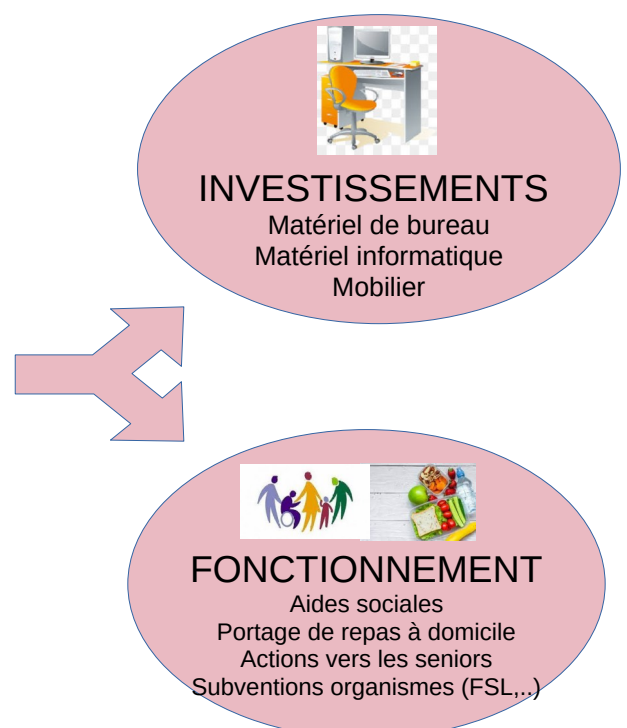
- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelques fois pluriannuelles.

COMPRENDRE LE BUDGET DU CCAS

RECETTES



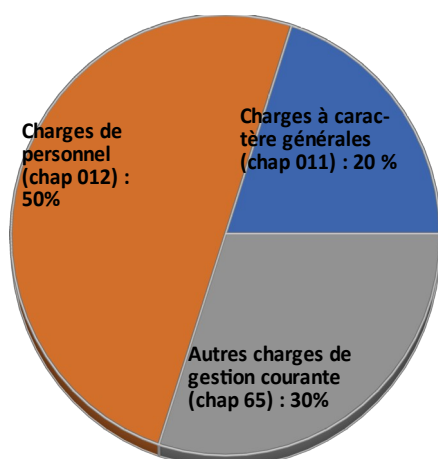
DEPENSES



Les chiffres clés 2022 – section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Recettes de fonctionnement	342 444,33 €
Dépenses de fonctionnement	342 241,31 €
Résultat de fonctionnement 2022	203,02 €



**Dépenses réelles courantes :
339 813,67 €**

Quelles sont les principales **DEPENSES** réelles de gestion courante Fonctionnement 2022 ?

- Aides sociales (banque alimentaire, aides diverses) : **9 928 € (2,92 %)**
- Portage de repas à domicile (reversement à la commune) : **94 816 € (27,90 %)**
Hausse annuelle en 2022 de 60,93 % par rapport à 2021 en raison de l'augmentation du nombre de repas livrés et du remboursement à la Commune au prix de revient réel du repas.
- Actions seniors (colis de Noël, repas des aînés) : **22 722 € (6,69 %)**
- Subventions à divers organismes (Banque Alimentaire de Bx, FSL, UDCCAS...) : **3 907 € (1,15 %)**

D'où viennent **LES RECETTES réelles de Fonctionnement 2022** :
Principalement

- Une subvention de la Commune de Canéjan : **260 000 €**
- Des produits des services (portage de repas à domicile) : **60 297 €**
- Des versements de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde (remboursement du personnel mis à disposition) : **21 822 €**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

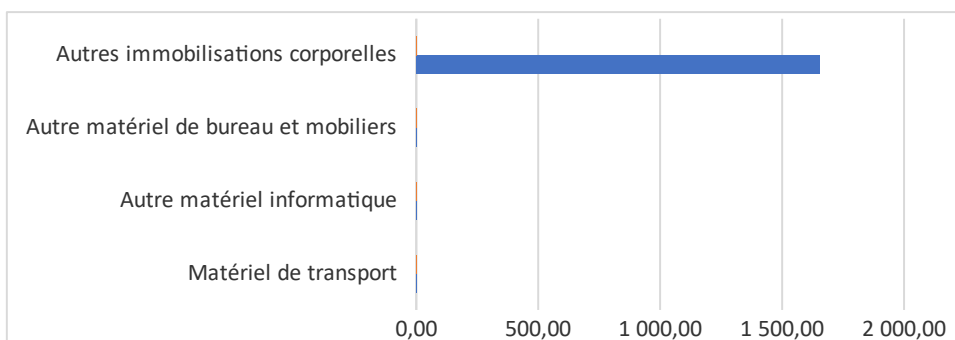
- Sur 2022 : une hausse annuelle de 24,02 % sur le poste du portage de repas à domicile due à l'augmentation du nombre de repas livrés.
Mais malgré tout le reste à charge du CCAS est important (34 605 €) car la hausse de tarif du remboursement à la commune n'a pas été répercutée sur les bénéficiaires du portage de repas.
Ce service à destination des aînés de Canéjan est en hausse depuis l'année 2017.

Les chiffres clés 2022 – section d'Investissement

Recettes d'investissement	37 167,64 €
Dépenses d'investissement	2 396,24 €
Résultat d'investissement 2022	34 771,40 €

Quelles sont les **DEPENSES d'équipement 2022** ?

**Dépenses d'équipement
totales : 1 656,24 €**
- autres immobilisations
corporelles : 100 %



DEPENSES financières : Prêt d'honneur

740 €